

Le document individuel de protection des majeurs Mode d'emploi

Le DIPM (document individuel de protection des majeurs) est obligatoire. Il doit être élaboré, expliqué et remis par les MJPM. Sa mise en œuvre dans les services MJPM peut soulever des difficultés. Les modalités d'utilisation du DIPM et son intérêt même interrogent parfois. S'agit-il simplement d'un « papier » de plus dont n'a que faire la personne protégée ? D'ailleurs, quelle est sa valeur juridique ? En tout état de cause, il s'agit d'un document obligatoire. Mais au-delà de son caractère obligatoire, la question de sa finalité et de ses modalités d'utilisation doit trouver une réponse adaptée à la réalité du fonctionnement d'un service MJPM.

Cette formation propose une réflexion et un travail associant apports et ateliers. Elle facilite l'identification des difficultés rencontrées, la mise en place ou la révision d'un DIPM et la mise en place d'une organisation pratique pertinente.

Elle a vocation à :

- permettre de se conformer aux obligations (DIPM et avenant),
- simplifier le travail,
- rendre l'outil utile.

Objectifs pédagogiques

- Réfléchir aux finalités et à l'intérêt du DIPM
- Utiliser le DIPM pour faciliter le travail avec la personne protégée et les partenaires
- Savoir intégrer le DIPM dans le process
- Etre en mesure de respecter les obligations légales et réglementaires du DIPM
- Enrichir la réflexion sur les pratiques professionnelles

Programme

I. Contexte

- Objectifs du législateur
- Liste des outils obligatoires (rappel)
- Place du DIPM parmi les outils obligatoires
- Valeur juridique
- Contenu obligatoire du DIPM
- Recommandation HAS du 3 déc. 2024

II. Objectifs et utilisations possibles

- Participation de la personne protégée
- Enjeux et questionnement du travail en réseau
- Participation de la famille, des proches et des partenaires
- Projet personnalisé et liens avec la loi 2002-2
- Contenu obligatoire
- Contenu utile
- Récépissé

Professionnels concernés

Tout professionnel intéressé (12 professionnels maximum)

Pré-requis

Néant

Méthode

Exposé du formateur ; support fourni aux stagiaires ; ateliers et discussion ; auto-évaluation des acquis ;



Intra* : 2 jours

Sur option
Suivi à 3 mois



Formateur-consultant



3 390 €*
(2 jours)

4 290 €*
(2 j + suivi)



Sur mesure :
nous contacter

Autre formation MJPM

Elaborer un nouveau
projet de service

Information et inscription

Contactez-nous
Tél. : 02 97 80 30 40
contact@analys-sante.fr
www.analys-sante.fr